



ATTESTATION De la Mairie de St Laurent de Cognac

Objet : Non ré-ouverture du bâtiment de l'école maternelle

En ma qualité de maire de la Commune de Saint-Laurent de Cognac, j'atteste qu'en raison :

- du très faible nombre d'enfants susceptibles de revenir en classe lors de la reprise de la scolarisation prévue le mardi 12 mai 2020 ;
- de l'impossibilité de Madame la Directrice de reprendre ses fonctions à l'école maternelle ;
- et de la difficulté de l'Inspection de l'Education Nationale de pourvoir au remplacement de Madame la Directrice.

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Laurent de Cognac n'est donc pas en mesure d'assurer l'ouverture du site scolaire de l'école maternelle.

Cette mesure est provisoire et sera révisée à partir du 1er juin 2020.

Fait pour valoir ce que de droit,
A Saint-Laurent de Cognac,

Le 06 mai 2020

Le Maire,




CHOLLET Alain